

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1098

présenté par  
M. Paris

-----

### ARTICLE 42 BIS AA

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« compagnie »

le mot :

« entreprise ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.